

Image not found or type unknown



possible rénovation ascenseur

Par **jose1884**, le **06/06/2012** à **14:53**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour avoir un petit renseignements, il est possible qu'il soit voté lors de la prochaine réunion de co-propriété une rénovation de l'ascenseur, et je voulais savoir étant donné que j'habite un rez de jardin, si j'étais tenu de payer ses travaux ou pas?

Merci pour votre réponse

Padrino José

Par **isabelle59118**, le **10/06/2012** à **11:17**

Bonjour, normalement un rez de chaussée est toujours dispensé de charges d'ascenseur (coefficient 0)sauf s'il y a un sous sol, il vous faut aussi vérifier dans votre règlement de copropriété